

France Horlogerie au salon SIMODEC Le 6 mars 2024

Une présence horlogère française accrue au Salon Inhorgenta

FABRIQUÉ EN FRANCE : CANDIDATEZ À LA GRANDE EXPOSITION

PRIX IFCIC ENTREPRENDRE DANS LA CULTURE : APPEL À CANDIDATURES

SIMPLICATIONS DES ENTREPRISES : LES 14 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES PARLEMENTAIRES

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Italie / Espagne : Les veilles marchés Francéclat Janvier 2024

LE TEMPS DES ADHÉRENTS

Matwatches L'Art du Temps, l'Esprit du Judo





BRÈVES HORLOGÈRES

ARPIEM: chronographe Tribute Flying Finns

BALTIC: collection Prismic

HERBELIN: Vème Avenue, Mental d'Acier

LAPS PARIS : nouvelles éditions Tirage d'Art aux couleurs estivales

RESERVOIR: collection Supercharged

SAINT HONORÉ PARIS : le modèle Diamants Haussman Mini

France Horlogerie au salon SIMODEC le 6 mars 2024

Dans le cadre de sa stratégie de réindustrialisation de la filière horlogère française, France Horlogerie sera présente le 6 mars 2024 à partir de 11h au salon SIMODEC (https://www.salon-simodec.com/) - qui se tient à La Roche-sur-Foron (74) - sur le stand de la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) et de ses partenaires (CETIM/SNDEC).

A cette occasion, France Horlogerie présentera notamment aux acteurs économiques de la région AURA le projet de grappes d'entreprises dédiées à fédérer les acteurs industriels et les marques de montres autour notamment du développement de composants horlogers.

Cet événement pourra notamment permettre aux entreprises membres de France Horlogerie d'appréhender l'écosystème des acteurs suivants qui visiteront le salon :

- fabricants (usineurs, décolleteurs, emboutisseurs) de micromécanique ayant une velléité de trouver une diversification dans la pièce horlogère
- sociétés industrielles ayant des compétences dans les travaux de finition de surface (polissage, galvanoplastie, ...)
- sociétés industrielles ayant des compétences dans l'industrialisation de process (mise en place d'une ligne d'assemblage robotisée et/ou automatisée)

Pour plus d'information: gadam@francehorlogerie.fr

Une présence horlogère française accrue au Salon Inhorgenta



France Horlogerie a participé à la 50e édition d'Inhorgenta, salon de l'horlogerie, de la bijouterie et des pierres précieuses qui s'est tenue du 16 au 19 février au Centre des Congrès de Munich.

Une dizaine de marques horlogères françaises – Pierre Lannier, Herbelin Groupe, YEMA Watches, LIP, Saint-Honoré, Briston Watches, UTINAM Besançon, Withings et Poiray - y étaient exposantes notamment sur le pavillon France organisé par Francéclat et y ont fait rayonner nos savoir-faire en portant l'excellence horlogère française à l'export, en Europe et à l'international.

Une table-ronde relative à la revitalisation de la production de mouvements en France s'est tenue à l'initiative d'Europa Star, autour de Philippe LEBRU (UTINAM), Pierre-François LOUVIGNE (Silmach) et Pierre-Alain BERARD (LIP), membres de France Horlogerie.

Ce salon a également été l'opportunité de partager sur les grands enjeux européens et internationaux de l'horlogerie avec Guido GROHMANN, Directeur Général, de l'association allemande BV Schmuck und Uhren.





Candidatez à la Grande Exposition

Rendez-vous annuel initié par le Président de la République, la Grande Exposition du Fabriqué en France est l'occasion de mettre à l'honneur les industriels, les artisans et les entreprises qui font la richesse de la fabrication française.

En 2023, plus de 9 000 visiteurs avaient pu découvrir au palais de l'Elysée plus de 120 produits français, issus de tous les territoires de l'hexagone et des Outre-mer, sélectionnés parmi plus de 2000 produits candidats. De nouveau accueillie par l'Elysée, l'exposition mettra en avant des produits provenant de tous les territoires et issus de structures allant de la startup aux grands groupes.

Le point commun des entreprises sélectionnées ? Toutes répondent aux critères du «Fabriqué en France » et «s'inscrivent dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, sont socialement innovantes et utiles au maintien d'un savoir-faire régional ». Déposez votre dossier de candidature.

COMMENT CANDIDATER À LA GRANDE EXPOSITION DU FABRIQUÉ EN FRANCE ?

Pour participer à cet événement et peut-être exposer un produit phare à la Grande Exposition du Fabriqué en France, vous avez **jusqu'au 17 mars minuit**, pour compléter le dossier de candidature.

Valoriser le Fabriqué en France, c'est avant tout faire rayonner un territoire et ses habitants. C'est pour cette raison que les pré-sélections se feront au niveau régional par les Préfets de région et Hauts-commissaires (hexagone et Outre-mer), qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux à même d'apporter un éclairage objectif pertinent.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'évaluation des <u>dossiers de candidatures</u>, notamment :

- La part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%).
- Les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, de savoir-faire (Entreprises du Patrimoine Vivant, par exemple), d'origine (Origine France Garantie, par exemple), etc.
- L'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale et sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.).
- La participation à un dispositif de type France Relance, France 2030, Je Choisis la French Tech, etc.
- L'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France et/ou d'export.

Source: https://www.lafrenchfab.fr/2024/02/09/candidatez-a-la-grande-exposition-du-fabrique-en-france-qui-se-tiendra-a-lelysee/

PRIX IFCIC ENTREPRENDRE DANS LA CULTURE : APPEL À CANDIDATURES

L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) et le ministère de la Culture lancent le 9ème prix IFCIC Entreprendre dans la Culture.

Ce prix récompense des entreprises ou associations ayant développé, dans le secteur culturel, un modèle économique ou une forme d'organisation remarquable, innovante, originale, responsable et/ou durable. Son ambition est de mettre en valeur les démarches entrepreneuriales créatives d'acteurs du secteur culturel et de soutenir et d'amplifier ces initiatives.

Doté au total de 30 000 € répartis entre les lauréats, le prix distingue une promotion d'entreprises ou associations culturelles (maximum 5). Les lauréats bénéficient, en plus de la dotation du prix, d'un suivi personnalisé de l'IFCIC sur les questions de financement ainsi que de l'expertise - et du réseau - du Ministère de la Culture.

La date de clôture est le 12 avril 2024.

Le prix sera remis dans le cadre de la 10ème Forum Entreprendre dans la Culture qui se tiendra du 11 au 13 juin prochain, à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Le dossier de candidature est accessible sur le site de l'IFCIC :

https://www.ifcic.fr/prix-ifcic-entreprendre-dans-la-culture-2024/

SIMPLIFICATIONS DES ENTREPRISES : LES 14 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES PARLEMENTAIRES

Le <u>rapport sur les 14 mesures pour simplifier la vie des entreprises</u> a été publié le 15 février.

En juin 2023, la Délégation aux Entreprises du Sénat avait adopté à l'unanimité un rapport d'information relatif à la simplification des règles et normes applicables aux entreprises, diffusé auprès du grand public sous le titre « La sobriété normative pour renforcer la compétitivité des entreprises ».

Dans ce rapport, les Sénateurs signataires avaient souligné l'impact négatif sur l'activité et la compétitivité des entreprises des 400 000 normes applicables et 1 786 décrets applicables aux entreprises (chiffres 2022).

Ils avaient estimé le coût financier de ces normes et décrets à près de 3 % du PIB (70 milliards d'euros/an).

Dans le prolongement de ce rapport d'information, Bruno Le Maire avait lancé fin novembre 2023 :

- des « Rencontres de la simplification »,
- une collecte/évaluation de pistes de simplification pour les TPE et les PME sur la plateforme « Make.org » (5 300 propositions et près de 730 000 votes)
- une série de consultations des représentants des fédérations professionnelles

Ces 14 propositions visant à simplifier la vie des entreprises serviront de trames à la future loi de simplification :

- 1. Mettre un terme aux complexités administratives
 - Proposition 1 : Mettre fin à des redondances et formalités inutiles identifiées qui relèvent de différents codes (code du travail, code de commerce, code de l'énergie, etc.) tant au niveau législatif que réglementaire
 - Proposition 2 : Lever les derniers verrous pour une véritable application du principe de « dites-le nous une fois pour toutes »
 - ♦ Utilisation des outils numériques comme les API (interfaces de programmation automatisées) pour simplifier les démarches administratives
 - ♦ Coordination des API par la DINUM pour créer un "coffre-fort" numérique unique des informations d'entreprise
 - ♦ Élimination des formalités inutilement dupliquées, tel que le double dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce
 - Proposition 3 : Permettre aux entreprises de moins de 5 ans et de moins de 50 salariés de définir avec les salariés l'application de certaines dispositions des accords de branche
 - Proposition 4 : Alléger les obligations des trois principaux seuils 11-50-250 en les translatant d'un niveau
 - ♦ La loi PACTE a établi des obligations administratives basées sur trois seuils d'effectifs (11, 50 et 250), inspirés des seuils européens, mais les contraintes à chaque seuil persistent
 - ◆ Proposition de relever les seuils pour alléger la charge administrative des TPE et PME sans introduire de complexité supplémentaire, en relevant notamment certains avantages et obligations à partir de ces seuils
 - ♦ Trois niveaux d'ambition sont envisagés :
 - ♦ décaler tous les seuils
 - ♦ relever une partie des obligations de chaque seuil
 - ♦ créer des seuils intermédiaires de 20 et 100 salariés
 - Proposition 5 : Aligner les droits bancaire et assurantiel des professionnels et des particuliers

2. Accélérer les processus et libérer le potentiel de croissance

- Proposition 6 : Privilégier les régimes de déclaration aux régimes d'autorisation
 - ♦ Réforme de l'article 1^{er} de la loi de 2013 sur le « **Silence vaut rejet** » pour réduire les délais de réponse et transformer certaines autorisations en déclarations
 - ◆ Recensement exhaustif des régimes d'autorisation en « Silence vaut acceptation » pour réduire les délais de réponse et envisager la transformation de certaines procédures en régimes de déclaration, dans le respect du droit européen
- Proposition 7 : Généraliser le principe de dématérialisation des démarches à destination des entreprises tout en remettant le contact humain au cœur de l'administration
- Proposition 8 : Restreindre le champ d'action de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et la Commission de Concertation du Commerce (CCC)
 - ♦ Certaines instances consultatives, comme la CNDP ou la CCC sont redondantes et retardent la réalisation des proiets

NB : La loi sur l'industrie verte a ouvert la possibilité d'ajuster des projets industriels même après leur dépôt, rendant ainsi obsolète la nécessité d'un avis préalable de la CNDP

3. Renforcer la confiance entre les autorités publiques et les PME

- Proposition 9 : Proposer une visite de conformité et un rescrit pour faciliter l'accompagnement des entreprises
 - ♦ Ces visites permettront de développer une relation de confiance entre les entreprises et l'administration et de garantir une plus grande effectivité des normes in fine
 - ◆ L'utilisation du rescrit, pour l'instant essentiellement cantonné au domaine fiscal, permettrait de rassurer les chefs d'entreprises. L'ouverture d'une base publique de rescrits permettrait en outre de sécuriser les décisions des TPE et PME
- Proposition 10 : Réduire les délais de contentieux et notamment prud'hommaux
- Proposition 11 : Favoriser la coordination et l'acceptation des contrôles : en particulier revoir l'organisation des contrôles dans le domaine des établissements recevant du public (Urssaf, DREAL, DGCCRF)
 - ♦ Après qu'un contrôle ait confirmé la conformité, une limitation temporelle pour d'autres contrôles par d'autres services pourrait être envisagée pour les TPE et PME
 - ◆ Les réseaux de contrôle devraient partager l'information sur l'existence de contrôles réalisés dans les trois dernières années
- Proposition 12 : Dépénaliser les niveaux de sanctions en cas de manquement, de bonne foi, à des obligations déclaratives des dirigeants
- Proposition 13 : Astreindre toutes les administrations publiques à une contribution forfaitaire en cas de dépassement du délai de paiement
 - ♦ Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement des acheteurs publics doit être réhaussé au moins au niveau de celui en vigueur entre entreprises (passer de 8 points à 10 points au-dessus du taux d'intérêt appliqué par la BCE).
- Proposition 14 : Faciliter drastiquement l'accès à la commande publique pour les TPE et PME
 - ◆ En centralisant l'ensemble des consultations de l'Etat, de ses établissements publics et des hôpitaux et organismes de sécurité sociale sur la même plateforme (PLACE)
 - ◆ En généralisant le recours au marché public simplifié qui permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET
 - ◆ En créant des supports contractuels novateurs, dédiés à donner un accès simple aux solutions innovantes matures, en dépassant par exemple le plafond de 100 000 € pour les achats innovants sans procédure de publicité ni mise en concurrence préalable.

Règlement sur les services numériques

Le Digital Services Act, ou règlement sur les services numériques, est entré en vigueur le 25 août 2023 pour les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche et s'applique à l'ensemble des plateformes **depuis le 17 février**. Ce règlement vise à apporter une meilleure protection des internautes européens contre les contenus illicites, dangereux et préjudiciables, en encadrant les activités des grandes plateformes numériques.

Désinformation, pédopornographie, vente de produits de contrefaçon... Ce qui est illégal hors ligne doit aussi l'être en ligne : voici le principe du règlement sur les services numériques.

En quoi consiste le Digital Services Act (DSA)?

Ce règlement a été adopté sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Avec le Digital Markets Act (DMA), le Digital Services Act (DSA) est une première mondiale, en encadrant les grandes plateformes et établissant des règles du jeu équitables au sein de l'Union européenne.

Le règlement européen sur les services numériques impose de nouvelles règles à respecter et de nouvelles mesures à mettre en place pour lutter contre les contenus illicites ou préjudiciables, et permettre plus de transparence.

Dans le détail le DSA doit permettre de :

- favoriser le développement des PME et des services numériques innovants,
- lutter contre la diffusion de contenus illicites et la désinformation en ligne,
- préserver le respect des droits fondamentaux garantis par Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (liberté d'expression et d'information, principe de non-discrimination, respect du niveau élevé de protection des consommateurs, etc.),
- agir contre les contenus pouvant avoir des effets négatifs réels ou prévisibles sur la sécurité publique et les processus démocratiques et électoraux,
- interdire la publicité ciblée envers les mineurs,
- endiguer le cyberharcèlement.

Quelles sont les entreprises concernées par le DSA?

L'application du DSA s'est faite en deux vagues :

⇒ Depuis le 25 août 2023, le DSA doit être respecté par les plateformes et les moteurs de recherche avec plus de 45 millions d'utilisateurs actifs mensuels dans l'Union européenne. Cela concerne les plateformes suivantes : AliExpress, Amazon Store, AppStore, Bing, Booking, Facebook, Google Maps, Google Play, Google Search, Google Shopping, Instagram, LinkedIn, Pinterest, Snapchat, TikTok, Wikipedia, X (anciennement Twitter), YouTube et Zalando. Cette liste a été complétée le 20 décembre 2023 par trois sites pornographiques.

Depuis le 17 février 2024, le règlement s'applique à toutes les plateformes et les intermédiaires en ligne qui offrent leurs services (biens, contenus ou services) sur le marché européen : fournisseurs d'accès à Internet, marketplaces, cloud, réseaux sociaux, plateformes de voyage et d'hébergement en ligne, etc.

Comme l'indique le Conseil de l'Union européenne sur son site, les règles sont proportionnées à la taille des entreprises et à leur incidence sur la société. Les très petites plateformes (entreprises de moins de 50 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions d'euros) sont exemptées de la plupart des obligations.

Quelles sont les mesures?

Les plateformes concernées doivent :

- mettre en place un système de signalement des contenus illicites,
- coopérer avec les autorités judiciaires,
- traiter en priorité les signalements des organisations reconnues pour leur compétence et leur expertise, appelées « signaleurs de confiance »,
- suspendre les comptes publiant des contenus illicites,
- interdire le ciblage publicitaire sur les mineurs ou à partir de données sensibles,
- protéger les consommateurs en assurant l'identité du vendeur dans les places de marché en ligne (marketplaces),
- analyser les risques liés à leurs services en matière de contenus illégaux, d'atteinte à la vie privée ou à la liberté d'expression, de santé ou de sécurité et mettre en place les moyens pour les atténuer.

Pour les internautes, cela se concrétisera par exemple par la **mise à disposition d'une solution simple leur permettant de signaler des contenus illégaux.**

Des règles plus strictes s'appliquent aux très grandes plateformes et moteurs de recherche, qu'il s'agisse de l'analyse annuelle des risques ou de la transmission des algorithmes de leurs interfaces aux autorités compétentes.

Par ailleurs un "coordinateur des services numériques", autorité indépendante désignée par chaque État membre de l'UE, est mis en place. En France, c'est l'Arcom qui occupe cette fonction.

Que se passe-t-il en cas de non-respect du règlement?

La Commission européenne pourra infliger des **amendes pouvant aller jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires mondial** de l'entreprise concernée.

En cas de manquements répétés, cette amende pourra également être complétée par une mesure temporaire de restriction de l'accès au service.

Aller plus loin

- ⇒ Loi numérique : vers une meilleure protection des citoyens et des entreprises en ligne Grandes plateformes du numérique : vers le Digital Services Act et Digital Markets Act
- ⇒ Adoption de la législation sur les services numériques (DSA)
- ⇒ Le règlement européen sur les services numériques (DSA) vise une responsabilisation des plateformes
- ⇒ Règlement sur les services numériques sur consilium.europa.eu
- ⇒ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)

Source: https://www.economie.gouv.fr/actualites/numerique-dsa-entre-en-vigueur (13/02/2024)

ITALIE / ESPAGNE: Les veilles marchés Francéclat Janvier 2024

Francéclat vous propose de découvrir l'édition de janvier des veilles marchés sur les filières de l'horlogerie, de la bijouterie-joaillerie et des arts de la tables en Italie et en Espagne via l'extranet de Francéclat en cliquant <u>ICI</u>.

LE TEMPS DES ADHERENTS

MATWATCHES L'Art du Temps, l'Esprit du Judo

Matwatches dévoile la Montre Judo « Shin Gi Tai », une Ode à l'Élégance et à la Puissance inspirée par l'Esprit du Judo.



Matwatches, maison horlogère indépendante réputée pour ses créations alliant robustesse, précision et caractère, dévoile sa nouvelle collection, la Montre Shin Gi Tai. Cette collection emblématique est parrainée par le champion Cyrille Maret, dont la citation résonne au cœur de cette collaboration : « Le judo m'a construit en tant qu'homme. Son code moral permet à tous les pratiquants de devenir des personnes meilleures pour notre société. Le judo est bien plus qu'un sport, c'est une véritable école de la vie. ».





Le Judo, une source d'inspiration

La Montre Shin Gi Tai va au-delà de sa fonction première de mesurer le temps ; elle incarne une véritable philosophie de vie inspirée par les valeurs profondes du judo. Tout comme l'art martial enseigne l'importance de l'excellence personnelle et du respect mutuel, la Montre Shin Gi Tai vise à rappeler ces principes fondamentaux à chaque instant.

Cette montre emblématique n'est pas simplement un accessoire, mais une déclaration audacieuse d'engagement envers les valeurs du judo. Elle symbolise la force et la grâce de cet art martial ancestral qui, audelà des tatamis, transcende les frontières du sport pour forger le caractère de chaque pratiquant dans la vie quotidienne. Chaque détail de la Montre Shin Gi Tai a été méticuleusement conçu pour refléter la puissance, l'élégance et la discipline associées à la pratique du judo.

LE TEMPS DES ADHERENTS



Cyrille Maret, en tant que parrain de cette collection, partage son expérience personnelle et son profond attachement aux enseignements du judo. Sa présence en tant que porte-parole renforce l'authenticité de la Montre Shin Gi Tai, créant ainsi une connexion tangible entre l'art martial et l'horlogerie de précision.

Un savoir-faire horloger

Matwatches s'engage à offrir des montres d'une qualité, alliant savoir-faire et précision dans un design épuré et sans concession.

Il est également proposé de pouvoir réaliser une gravure personnalisée, comprenant le prénom et le nom ou un message personnel, afin de renforcer le caractère exclusif de transmission de cette édition limitée Judo. C'est cette attention méticuleuse aux détails qui distingue Matwatches, faisant de chaque montre Shin Gi Tai un héritage intemporel.





La montre Shin Gi Tai de Matwatches est livrée avec trois bracelets facilement interchangeables en cuir de veau noir, caoutchouc véritable noir et canevas noir.

En somme, la Montre Judo de Matwatches n'est pas seulement un instrument pour mesurer le temps, mais une déclaration de style et d'engagement envers des valeurs intemporelles, tout en incarnant la force et la grâce du judo dans chaque battement de son mécanisme exceptionnel.

LE TEMPS DES ADHERENTS



Chaque montre est livrée dans un étui de voyage en cuir recyclé avec trois bracelets intégrés, facilement transportable.

Caractéristiques Techniques :

- **Boîtier**: Acier 316L, cadran noir avec index et aiguilles Super-LumiNova BGW9, verre saphir inrayable traité antireflets, couronne vissée, fond vissé. Ø 42,5 mm, épaisseur 13,5 mm. Étanchéité 20 bar.
- **Mécanisme** : Calibre Soprod P024, fréquence 28800 Hz, automatique avec H+M+S+Date.
- Bracelets: Livrée avec trois bracelets facilement interchangeables en cuir de veau noir, caoutchouc véritable noir et canevas noir.
- Coffret: Écrin en cuir recyclé avec trois bracelets intégrés, facilement transportable. Chaque montre est livrée dans un étui de voyage en cuir recyclé.



MatWatches
18, rue Vignon
75009 PARIS

Tél. +33 (0)1 42 66 23 73

E-mail: contact@merairterre.com

www.matwatches.com www.merairterre.com

BRÈVES HORLOGÈRES

ARPIEM: CHRONOGRAPHE TRIBUTE FLYING FINNS

La ARPIEM Tribute est une montre automobile chronographe homme typé « sport », vintage, racé et élégant. La passion pour les sports mécaniques de son créateur est liée avant tout aux émotions : les sons, les formes les odeurs et les couleurs. Ce sont ces émotions qu'il a voulu retranscrire dans la collection des montres Tribute équipées d'un mouvement quartz.

Le modèle « Flying Finns » rend hommage à ces intrépides pilotes finlandais que l'on surnommait les « Finlandais Volants ». Pendant des décennies, ces pilotes animèrent le championnat du monde des rallyes, imposant un nouveau style de pilotage spectaculaire tout en glisse et introduisant la technique du freinage du pied gauche. Ils furent 14 ainsi à remporter au moins une manche mondiale, et leurs prénoms figurent sur le cadran de la « Flying Finns ».



Les couleurs de ce cadran sont inspirées de celles des Lancia de cette époque, au volant lesquelles s'illustrèrent notamment Markku Alen et Henri Toivonen. Enfin, en bas figurent le drapeau finlandais et le rappel du « sisu », cette détermination et cette hardiesse propres à nos Finlandais Volants.

https://www.arpiem.fr

BALTIC: COLLECTION PRISMIC



Inspirée par les formes géométriques et réfractions lumineuses du prisme ... La Prismic arbore un boîtier de 36 mm et puise son inspiration dans l'esthétique des montres dites « cocktail ». Son boîtier est constitué de cinq pièces distinctes permettant de réaliser des finitions spécifiques sur chacune d'entre elles et d'utiliser plusieurs matériaux. La lunette, les cornes et le fond de boîte sont faits d'acier inoxydable et s'intègrent à une carrure en titane Grade 5 légèrement grainée. La lunette borde le verre saphir double dôme et présente un subtil jeu de finitions sur deux niveaux : la partie supérieure polie contrastant élégamment avec la partie inférieure, brossée de manière circulaire. Les cornes, sont quant à elles polies sur le dessus et brossées horizontalement sur les flancs. Coloris du cadran : saumon, gris bleu, violet et vert.

La Prismic est équipée du calibre Peseux 7001, un mouvement mécanique à remontage manuel (ETA). Proposant 42h de réserve de marche, il est reconnu pour sa résistance, sa robustesse et sa fiabilité. Le fond de boîte de la montre est pourvu d'un verre saphir, offrant une vue imprenable sur ce calibre décoré avec soin. Bracelet en cuir de veau italien ou métal Mesh (acier inoxydable tressé et brossé).

https://baltic-watches.com

BRÈVES HORLOGÈRES

HERBELIN: Vème AVENUE, MENTAL D'ACIER

Affichant une nouvelle silhouette depuis la saison dernière, Vème Avenue arrive en version toute acier, du boîtier au bracelet. Cette montre féminine (23,40 x 19 mm) se singularise par son élégance graphique, où rigueur et douceur se mêlent dans un juste équilibre. Entrecroisant deux rectangles dans un format inversé, le boîtier ajouré ré-interprète la trame architecturale de New York. Dévoilant un chassé-croisé de lignes droites, adoucies par de fines courbes pour plus de féminité, il affirme une géométrie subtilement orchestrée pour une modernité distinctive.

Caractéristiques :

Boîtier rectangulaire en acier inoxydable 316L. Cadran blanc, index chiffres romains et repères d'heure en losange poli miroir argentés. Aiguilles forme bâton aux bords arrondis. Fonctions heures, minute. Verre saphir galbé dessus-dessous. Couronne cannelée. Etanchéité 3 bar. Mouvement quartz (Ronda). Bracelet en acier inoxydable 316L.





LAPS PARIS: NOUVELLES ÉDITIONS TIRAGE D'ART AUX COULEURS ESTIVALES



Montre unisexe aux inspirations multiples, qui se dévoilent au cœur d'un cadran rectangulaire au design contemporain. La gamme « Signature » de LAPS Paris est une fenêtre ouverte sur le monde : partez à la rencontre d'univers esthétiques et révélez votre personnalité avec nos montres originales à l'allure artistique et singulière.

Toutes les montres Signature s'accordent en quelques secondes avec une sélection de bracelets en cuir italien ou perlon tressé. Grâce à un système de pompes flash, ils se changent facilement à la main et sans outils.

En visuel, ci-contre, 2 nouveaux modèles parmi les 6 nouvelles Éditions Tirage d'Art, pour préparer l'arrivée des beaux jours.

Caractéristiques :

Boîtier en acier inoxydable 316L (Dimensions 35 x 26 x 8 mm). Cadran Tirage d'art. Verre Minéral.

Mouvement Quartz (Miyota). Étanchéité 3 bar. Bracelet Perlon tressé (Taille 18 mm).

https://www.laps.fr

BRÈVES HORLOGÈRES

RESERVOIR: COLLECTION SUPERCHARGED



A l'horizon de la campagne anglaise se dessine l'élégance d'un gentleman au volant d'un cabriolet de légende. L'atmosphère chargée d'humidité retient au loin le bruit rogue et caverneux d'un moteur de légende. Seuls brillent les reflets d'un rayon de lumière sur les chromes. Les minutes défilent avant de révéler la sublime alliance du cuir et de l'aluminium bouchonné. Montre collection au poignet, la « Supercharged Sport » de RESERVOIR invite à prendre place au volant, manipuler les réglages à l'ancienne et à faire vrombir le bolide, le regard brillant de passion...

La collection affiche l'élégance des matières et finitions des voitures anciennes. L'acier poli des boîtiers et le cuir des bracelets signent le style « Supercharged », rappelant les structures chromées et le velouté du siège, du volant voir des épais gants en cuir. Un charme indéniable et palpable pour des modèles avec leur guichet heure.

Montre de Pilote : Boîtier 43 mm en acier inoxydable 316L. Cadran noir. Fond de boîte ouvert à 360°. Mouvement mécanique Calibre RSV-240 remontage automatique. Bracelet cuir de veau noir, 22 mm de largeur (bracelet Nato additionnel offert dans un écrin de prestige en bois).

https://www.reservoir-watch.com

SAINT HONORÉ PARIS : LE MODÈLE DIAMANTS HAUSSMAN MINI

Elégantes et tendances, les montres SAINT HONORÉ viennent sublimer le poignet avec féminité. La nouvelle collection Haussman mini pour Femme offre une dimension plus minimaliste et scintillante. Ses lignes géométriques, son bracelet en acier, sa lunette et son cadran sertis de diamants, ont été repensées par un savant jeu d'équilibres et lui offrent un visage unique. De quoi envoûter toute femme ayant le goût des belles choses!

Caractéristiques:

Boîte en acier inoxydable 316L (Ø 26 mm), lunette finition PVD doré + 36 diamants. Verre minéral avec traitement anti-reflet. Cadran nacre blanche + 12 diamants. Mouvement quartz (Ronda) 2 aiguilles. 48 diamants, qualité H+, VS1 - 0,21 carat. Étanchéité 3 bar. Bracelet en acier inoxydable 316L finition bicolore PVD doré, boucle déployante.

https://shop.sainthonore.com







22, Avenue Franklin Roosevelt, 01 40 70 00 67

www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035 code APE : 9411Z